



En direct de Châteauroux-les-Alpes

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux-LES-ALPES

Tél. 04 92 43 22 04 • Fax 04 92 43 55 95 • Courriel : mairie.05380@wanadoo.fr
Horaires mairie : du lundi au vendredi 8h30-12h • Mardi 14h-17h



Trimestriel N°38 - Octobre 2017

AMI, ENTENDS-TU...

La croix de Lorraine, symbole des actes héroïques des résistants de Châteauroux-les-Alpes et d'Orcières-Merlette lors de la dernière guerre, domine de nouveau nos vallées, théâtre de leur courage.



C. Blanchet

Août 1945, la deuxième guerre mondiale est terminée dans nos vallées.

Des membres des réseaux de résistants locaux érigent alors une croix de Lorraine sur la crête de la montagne de la Dent, entre Mourre froid et Col des Tourettes, et y déposent une plaque commémorative en l'honneur des combattants de l'ombre des vallées de Châteauroux-les-Alpes et d'Orcières Merlette. Le temps a fait son œuvre et, 70 ans plus tard, il ne restait plus grand chose de ce mémorial.

Une prise de conscience du délabrement du monument a eu lieu et quelques bénévoles, le Parc national des Écrins, et les communes concernées se sont mis à l'ouvrage pour rétablir un témoignage digne des résistants qu'il honore. Une croix de Lorraine toute rénovée, symbole de la résistance face au nazisme a été dressée à la place de l'ancienne et la plaque commémorative refixée à sa base.

Le lundi 7 août, jour du pèlerinage traditionnel de la Transfiguration au lac des Rounous qui rassemble des personnes montées jusqu'au col des Tourettes depuis Prapic, dans le Champsaur, et de notre commune, une vingtaine de personnes a suivi la crête de la Montagne de la Dent pour se rendre au pied de la nouvelle croix de Lorraine.

L'inauguration du monument s'est déroulée à 10 heures, avec des discours du maire d'Orcières-Merlette et de la famille de la personne à l'origine de cette restauration notamment.

Une minute de silence a été respectée et l'assistance a entonné le Chant des Partisans ainsi que l'Hymne National. ■

UNE HEUREUSE INITIATIVE

L'Association Syndicale Libre (ASL) d'arrosage des terres de Saint-Marcellin est née ce printemps.

Voici le témoignage d'un membre du bureau : « Nous avions des jardins et pas d'eau pour arroser, autre que l'eau potable du robinet. L'eau de l'ancienne conduite du captage des Sagnes ne servait plus. L'idée a germé dans la tête de quelques-uns d'entre nous de demander l'autorisation de nous en servir. Après une réunion d'informations, une majorité d'habitants de Saint-Marcellin était d'accord pour ce projet et l'ASL d'arrosage est née ainsi. La première difficulté a été de convaincre la banque auprès de laquelle nous voulions ouvrir le compte de l'association que nous n'avions pas besoin comme pour une association loi 1901 d'un numéro au registre national éponyme. Heureusement qu'un aimable inspecteur Jeunesse et Sport, qui avait lu notre questionnement sur un forum internet, nous a donné l'information. Qu'il en soit ici remercié. Quand tout fut en ordre d'un point de vue administratif, une équipe masculine très motivée se mit en peine de réaliser les travaux. Ce sont surtout les anciens qui ont œuvré (le doyen avait 78 ans !) et pour certains plus de 200 heures. Les jeunes actifs contribuaient au chantier en fin de semaine. En tout, plus de 2 km de canalisations ont été posés pour alimenter 34 propriétés ainsi accessibles à l'arrosage.

L'ambiance de ce projet a été excellente. De nombreux participants ont prêté du matériel : 2 mini-pelles, des véhicules pour transporter le matériel... D'autres aides gracieuses sont venues de personnes qui ont apprécié notre initiative (don de bitume pour reboucher les traversées de route, conseils, matériel spécifique pour les tranchées). Merci à tous ces généreux contributeurs. La gente féminine a activement participé à l'exploit en s'occupant des repas des ouvriers qui furent fort appréciés.

La contribution financière demandée aux adhérents a couvert l'achat des fournitures. Toute la réalisation est due au bénévolat. Outre les bienfaits pour nos potagers, cette aventure a permis de se connaître, de créer des liens amicaux, de réussir ensemble et sans subvention un projet que certains vouaient à l'échec. Comme quoi, l'union fait bien la force pour le bien de tous. »

Lors d'un récent Conseil municipal, le président de l'ASL a demandé à la Commune de pérenniser l'usage de la source par un acte administratif. Une demande aux juristes de la DDT (Direction Départementale des Territoires) a été faite et il est à espérer qu'une expérience aussi réussie soit préservée. ■

LE MOT DU MAIRE



P. Domeyne

Le 19 septembre dernier, nous étions conviés, par le préfet des Hautes-Alpes, le président du Département, et le président du CAUE à la remise des récompenses du Grand Prix départemental de la Construction durable.

À cette occasion, l'Espace Jeunesse Solidarité a reçu le 1^{er} prix de la catégorie Bâtiments publics.

Ce prix marque l'engagement de la Commune dans un projet d'ensemble offrant différents services à la population, performant du point de vue énergétique et soucieux d'une bonne intégration architecturale et paysagère.

Elle marque également la qualité du travail réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en particulier les architectes (le Cabinet R+4 – Christiane Mars et Bernard Brot), notre accompagnatrice en QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments – Sylvie Detot) et le Bureau d'études ADRET. Je souhaite tous les en remercier.

Cette récompense est une façon de plus de mettre en valeur notre village, et toutes les initiatives sont bonnes à saisir en la matière.

Ainsi et dans le même esprit, nous avons décidé de renouveler le partenariat permettant l'édition gratuite d'agendas aux couleurs de notre commune. Ils vous seront distribués à partir du 20 décembre 2017.

Très bon automne à tous.

Jean-Marie BARRAL

Retrouvez l'actualité et les animations de Châteauroux-les-Alpes sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

11 JUILLET 2017

■ AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Demande de subvention pour commencer une étude sur l'aménagement du village.

■ PONTS SUR LE RABIOUX

Demande de subvention au Parc national des Écrins et au Conseil départemental afin de rénover les ponts sur le Rabioux.

■ ÉCHANGE TERRAIN

Échange de parcelle entre un usager et la Commune qui a été voté le 18/09/2015 dans le cadre de la construction de l'Espace Jeunesse Solidarité. Cette délibération doit être complétée afin de finaliser l'échange de parcelles.

■ DÉMISSION VOLONTAIRE D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à cette démission volontaire, le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints. Le 4^{ème} adjoint prenant le rang de 3^{ème} adjoint.

Le Maire nomme les personnes qui reprennent les délégations de l'adjoint démissionnaire (Claude Fabre : listes électorales / Xavier Long : CCAS avec Sophie Gourceaux et cimetière / Stéphanie Roux : développement économique et promotion touristique).

1^{ER} SEPTEMBRE 2017

■ DSP CAMPING

Suite aux travaux réalisés sur les clôtures et portails par les délégataires, la Mairie octroie une baisse du loyer exceptionnelle de la DSP du camping, de 2000 €, pour l'année 2017.

■ TARIFS CANTINE 2017-2018

Prix du repas facturé par l'hôpital 6,18 € d'où une baisse de 0,42 €. Cette réduction de tarifs est en partie imputée aux usagers. Le prix du repas diminue de 0,20 €.

■ TARIFS GARDERIE MÉRIDIENNE 2017-2018

Les tarifs de la garderie méridienne restent inchangés.

■ TARIFS REPAS PORTÉS 2018

Prix du repas payé à l'hôpital : 10,10 € à partir du 1^{er} septembre 2017, suite au nouveau marché, soit 2 € d'augmentation par rapport à l'année précédente.

La Commune n'appliquera que 10 cts d'augmentation. Elle prendra en charge la différence.

■ TARIFS MÉDIATHÈQUE 2018

Ils sont reconduits à l'identique pour 2018.

■ CONVENTION COMMUNE/CCSP

La délibération concernant la signature d'une convention entre la Commune et la Communauté de communes de Serre-Ponçon définira les modalités administratives et financières de remboursement de frais et d'encaissement des recettes par les communes dans la limite des compétences intercommunales.

■ QUESTIONS DIVERSES

• Rénovation de la cabane de Soleil Bœuf :

Un nouvel appel d'offres sera lancé compte tenu du peu de réponse. Le Conseil décide d'installer un habitat mobile provisoire à proximité de la cabane existante.

• La coupe de bois pour l'installation de la ligne électrique :

Elle a généré un nombre important de m³. Une réflexion va être conduite quant à son utilisation (vente de lots...).

• Cheminement piéton :

Les tracés dans le village sont à l'essai, il faut rajouter un passage piéton devant le monument aux morts. ■

■ TARIFS SALLE DES FÊTES 2018

Tarifs de location de la salle des fêtes : suite aux investissements réalisés en 2016, il a été décidé d'augmenter le prix de location. Pour les résidents permanents et secondaires le forfait week-end est de 150 € sans la cuisine et de 200 € avec la cuisine.

■ MICROCENTRALE

Vote du plan de financement pour la demande de subvention qui doit être déposé auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude de faisabilité technico-économique pour une microcentrale sur le torrent du Rabioux.

■ MÉDECINE PRÉVENTIVE

Signature de l'avenant à la convention entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour la mise en œuvre de la médecine préventive qui permet l'intervention d'infirmiers de Santé au Travail.

■ QUESTION DIVERSE

• La Commune et les éleveurs soulignent le fait que le loup est toujours présent dans les alpages environnants et que cela pose un vrai problème.

• Les éleveurs vallonn du Couleau – Soleil bœuf remercient la Commune pour le travail effectué sur la cabane d'alpage de Soleil-Bœuf. ■

Le compte-rendu complet du Conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

RADAR LEURRE



S. Roux

Installé par des citoyens créatifs, le radar leurre de l'entrée du village (côté Embrun) doit nous interpeller tous. On peut y lire « C'est pas un radar, c'est une œuvre d'art créée pour la sécurité des enfants de Châteauroux-les-Alpes ».

Après la matérialisation d'un cheminement pour les piétons par les services municipaux au début de la période estivale, nous ne pouvons être satisfaits du comportement des automobilistes en général. La limitation de la vitesse à 30 km/h dans toute la traversée du village et les règles de stationnement ne sont pas respectées. Devons-nous demander au Conseil départemental, qui a la compétence sur la RD994 de placer un véritable « radar » ? Mais les incivilités ne se cantonnent pas à la RD994, tous les matins, certains parents continuent de braver l'arrêté municipal qui interdit la circulation aux abords du groupe scolaire, posant même des problèmes de manœuvre au bus scolaire. Alors un grand merci « aux poseurs du radar leurre » et espérons que chacun, à l'avenir, saura se montrer respectueux du code de la route et surtout de la vie de nos concitoyens. ■

La date de clôture des inscriptions sur les listes électorales est fixée au samedi 30 décembre 2017, en application de l'article R.5 du code électoral, et non au dimanche 31 décembre 2017.

Pensez à vos éventuels changements d'adresse à faire en mairie. ■

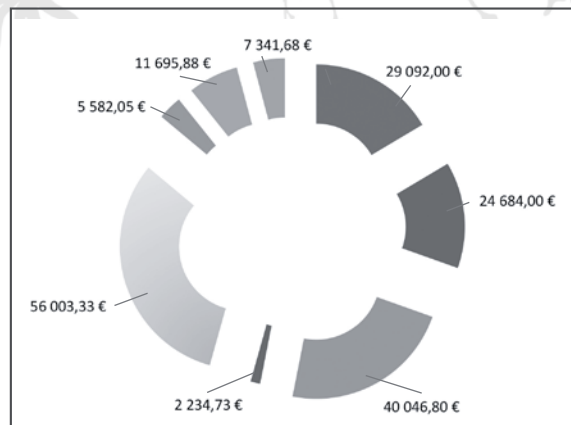
LE REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le dimanche 10 décembre, inscription à partir de mi-novembre en mairie. ■

LES ACTIONS ENVERS LA JEUNESSE

Les services concernant les chérubins, entre 0 et 11 ans, de la Commune sont nombreux et représentent un fort engagement des élus et la mobilisation de moyens humains et financiers importants. En voici les grandes lignes, leurs coûts et les nouveautés pour la rentrée.

• Fonctionnement SIVU/TAP	29 092,00 €
• Petite Enfance	24 684,00 €
• Restauration méridienne avec charges personnel	40 046,80 €
• Garderie Méridienne (hors cantine)	2 234,73 €
• Charges de personnel ATSEM Ménage (hors cantine)	56 003,33 €
• Charges fonctionnement : électricité chauffage télécom.....	5 582,05 €
• Fonctionnement école	11 695,88 €
• Investissement école	7 341,68 €
• Total	176 680,48 €



Nouvelle organisation à l'école

En juin dernier le Conseil Municipal a voté la fin des temps d'activités périscolaires, qui n'étaient plus obligatoires, en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. Le coût annuel restant à la charge de la commune représentait environ 13 000€.

Désormais, la semaine d'école se déroule sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8h30-11h30 et de 13h30-16h30. L'école du Rabioux a accueilli, dès le 4 septembre, 126 enfants qui se répartissent sur 6 classes : 19 PS avec Muriel Ripert, 16 MS avec Marie-Hélène Davello, 21 GS-CP avec Frédéric Amalbert, à qui la Commune souhaite la bienvenue, 20 CP-CE1 avec Julien Sauvêtre, directeur de l'école, 25 CE2-CM1 avec Emmanuelle Couillet et 24 CM1-CM2 avec Pascal Coquelet. Xavier Osouf assurera la décharge du directeur le vendredi. Avec la réouverture de la 6^{ème} classe, qui ravit parents et enseignants, le Conseil municipal a créé, afin de permettre un enseignement de qualité aux enfants, un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) affecté à la classe de GS-CP tous les matins.

Les charges communales liées à l'école sont l'entretien et les charges de personnel (ATSEM 40 400 €, ménage 15 609 €, garderie méridienne, services techniques), les charges de fonctionnement (chauffage, électricité, téléphone...) ainsi que la dotation de fonctionnement qui est mise à disposition de l'équipe enseignante (environ 12 000 €). Elle assure aussi l'investissement (7 168 € pour 2017) notamment de l'équipement numérique.

Cantine et garderie

La garderie méridienne est assurée par du personnel communal. Elle est payante pour la garde des enfants de 11h30-12h30 et après 13h,



De gauche à droite : J. Sauvêtre - MH. Davello - E. Couillet - P. Coquelet - S. Collet - F. Amalbert - F. Mathray - C. Corbet - X. Osouf - C. Peyre (AVS) - M. Ripert.

le coût restant à la charge de la Commune est de 2 250 €. Elle est gratuite pour les enfants inscrits à la cantine et représente un coût annuel de 27 000 € à la charge de la Commune, dépense comprenant la cantinière.

Le prix d'un repas commandé à la cuisine centrale de l'hôpital d'Embrun est facturé à la Commune : 6,18 €. La participation parentale s'échelonne en fonction des revenus entre 3,40 € et 4,80 €. La différence est prise en charge par la Commune et représente 13 300 € pour une année.

Cette année, la fréquentation de la cantine a connu dès septembre une très forte augmentation. Afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions, une personne de plus par rapport à l'an passé encadre le service de la cantine et des solutions d'organisation sont à l'étude.

En parallèle, la campagne « territoire zéro déchet zéro gaspillage » avec le SMICTOM se poursuit avec des formations destinées à nos cantinières, des animations au sein des cantines afin de sensibiliser les enfants au gaspillage. Les différents acteurs (cuisinier de l'hôpital, cantinières, élus...) se réunissent afin de travailler sur la provenance de certains produits,

sur les menus... À partir de 2018, les premiers résultats de baisse de déchets devraient pouvoir s'observer (meilleure gestion des quantités suivant l'âge des enfants, qualité des produits...).

Animations périscolaires

Pour les autres services, la Commune a délégué la compétence petite enfance et jeunesse lors de son entrée au SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) « Les Loulou's » en 2011. Le SIVU comprend les communes de Baratier, Châteauroux, Crots, St-André d'Embrun et St-Sauveur. Le comité syndical est composé de 2 élus par commune et il met en œuvre la politique enfance décidé par l'ensemble des communes.

Il gère la garderie périscolaire du matin et du soir, l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) des mercredis en période scolaire et l'ALSH des vacances scolaires (excepté les vacances de Noël). La participation communale s'élève à 20 000 €.

Pour les plus petits

Sur le territoire du SIVU, l'association des Petits Petons accueille les 0-3 ans sur 2 structures, une sur Châteauroux-les-Alpes et l'autre à Crots. Une convention d'objectifs signée entre l'association et le SIVU encadre le financement public de ces structures. Ce financement collecté par le SIVU est constitué des participations de toutes les communes adhérentes. Pour Châteauroux en 2017, la contribution financière s'élève à 26 319 €, à laquelle il faut ajouter 10 000 € de valorisation de mise à disposition des locaux, la prise en charges de l'eau (chaude et froide) et du chauffage.

Toute cette énergie dépensée et les moyens mis en œuvre participent à la dynamique de notre village, à son attractivité et à son identité. ■



COMME DES PROS

Des participants à l'Étape du Tour, parmi les 72 nationalités représentées, au moins 5 castelroussins : Jean-Christophe Blanc, Lucas Dauge, Franck Faure-Brac, Robin Leterrier et Vincent Savina !



C. Clivio-Leterrier



A. Faure-Brac

En effet, le 16 juillet dernier, 16 000 cyclosportifs ont pu se comparer aux professionnels du Tour de France sur l'étape Briançon/col de l'Izoard en passant par Le Sauze et le col de Vars, soit 181 km cumulant 3129 m de dénivelé. Les départs s'échelonnaient de 7h à 8h50 en vague selon les performances antérieures en cyclisme.

Voici quelques impressions de leur course : Franck (dossard 9439) arrivé 4826^{ème}, en 8h27, avait préparé l'épreuve en s'entraînant sur 3500 km. Il a réussi à gérer sa course pour terminer avec une moyenne de 11 km/h dans le Col de l'Izoard. Vincent (dossard 15901) et Robin (dossard 15762), partis dans la dernière vague, ont du remonter de très nombreuses places. Vincent, arrivé en 3603^{ème} position (8h de course), a voulu participer à cet évènement à domicile et partager l'épreuve avec son père. Il s'est beaucoup entraîné (3000 km) pour finalement monter la dernière ascension en gérant bien son effort. Robin n'est jamais allé aussi vite jusqu'au pied de l'Izoard, mais, n'ayant pas l'habitude de faire des sorties aussi longues, n'avait plus de jambes pour la

dernière montée... heureusement, n'étant pas le seul, il ne s'est pas découragé et est arrivé 1902^{ème} en 7h17. Jean-Christophe (dossard 7664), avait déjà 3000 km dans les jambes et avait auparavant reconnu la totalité du parcours. Il a ainsi bien géré son effort, son alimentation et le dernier col est bien passé. Il termine 312^{ème} en 6h15. Enfin, l'amateur le plus sportif des castelroussins, habitué des courses (2^{ème} à un contre la montre à Atlanta, 7^{ème} au Grand Prix de la Motte et 10^{ème} au Grand Prix de Chateaudouble en 1^{ère} catégorie), Lucas (dossard 611) a connu une hypoglycémie dans le col de Vars alors qu'il était autour de la 50^{ème} position et a terminé difficilement la course, d'où une grosse déception. Il est tout de même 218^{ème} avec 6h07 de course.

En tous cas, tous sont unanimes sur 2 points : ils ont apprécié l'ambiance et les encouragements des très nombreux spectateurs, notamment à Châteauroux, mais aussi de rouler sur un si long parcours totalement dédié aux vélos ! ■

MICROCENTRALE... ÇA AVANCE !



T. Bath

L'été a vu le dossier de la microcentrale sur le torrent du Rabioux bien avancer !

Une consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été lancée début juillet. Deux visites ont ainsi été organisées avec les bureaux d'études qui souhaitent soumissionner afin de leur expliquer le projet, les contraintes connues, le lien fort avec le projet d'irrigation par aspersion... Ces visites ont mobilisé un ingénieur d'IT05 (ingénierie du département), des membres du Conseil municipal et des membres des ASA (Association Syndicale Autorisée). Huit bureaux d'études ont effectué la visite et six entreprises ont rendu une offre, témoignant de l'intérêt national de ce projet de microcentrale (entreprises haut-alpines mais aussi des Pyrénées, de Lyon...). Les offres étaient techniquement intéressantes et à l'issue d'une analyse des offres détaillée réalisée par IT05 et d'un débat en Conseil municipal, c'est celle de la Société du Canal de Provence qui a été choisie.

Le travail de suivi du débit devrait démarrer dans l'automne et les premiers résultats de l'étude seront fournis au printemps 2018. Si tout se passe bien, les premiers kilowatt-heures produits sortiront de l'alternateur fin 2021 ! C'est donc le début d'un projet au long cours... Rappelons par ailleurs, que ce projet est intimement lié au projet de passage à l'aspersion des 4 canaux d'arrosage de la rive droite du Rabioux. En effet, les droits d'eau (droit à prélever dans le torrent) sont détenus par les ASA et les tensions biologiques existantes sur les prélèvements d'eau dans le torrent ne permettraient pas de turbiner si les canaux n'étaient pas transformés. Il faut rappeler que le passage des canaux à l'aspersion permet de diviser par dix la consommation d'eau à l'hectare et ainsi se conformer à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. ■

UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE HÔTESSE

Originnaire de Rouen en Normandie, Cyrille De Smet vient d'arriver. Elle est actuellement en détachement du ministère de la Transition Écologique et Solidaire, au Parc national des Écrins, secteur de l'Embrunais, en tant que secrétaire hôtesse.



M. Bouvier

Après un parcours comme chargée de production en musique de films, elle a évolué dans différents secteurs pour la ville de Paris (Direction de l'Environnement et des Espaces Verts, Direction des Affaires Scolaires et Direction des Citoyens et des Territoires). Fin 2015, concours d'adjoint du patrimoine (CDG 05 Gap) en poche, elle souhaite vivement se rapprocher de ce domaine.

Une nouvelle expérience s'offre à elle à la Maison du Parc national des Écrins de Châteauroux-les Alpes. ■

ÉTAT-CIVIL

■ Naissances :

- Anaïs Belot, née le 6 juillet, fille de Sophie Barthalaïs et Sylvain Belot

■ Décès :

- Marie-Rose Torge née Chiri, le 23 juin
- Madeleine Brun née Garnero, le 31 juillet
- Rose Barthalaïs née Leauthaud, le 1^{er} août

